



# MOUSSAC INFO

N° 61 - Décembre 2018

## *Le mot de M<sup>me</sup> le Maire*

*Depuis quelques jours, comme partout ailleurs, notre village va se parer de ses plus beaux atours: sapin, guirlandes lumineuses, boules de Noël et illuminations; magie annonciatrice de cette trêve de fin d'année 2018 ou Petits et Grands pourront enfin prétendre à un congé bien mérité.*

*Quoique..., bien souvent, les fêtes de fin d'année ne sont pas forcément synonymes de repos, mais elles ont ce mérite de nous rassembler pour mieux nous retrouver.*

*D'ores et déjà, la municipalité vous donne RDV le samedi 05 janvier 2019 à 18h30 à la salle polyvalente pour fêter ensemble cette fin d'année et saluer une nouvelle année 2019, qui je l'espère, sera pleine d'énergie et de réalisations.*

*Au début de notre mandat nous vous avons annoncé que nous candidations pour participer au « festival des heures vagabondes ». Cinq ans plus tard, nous sommes sollicités par le Conseil Départemental pour accueillir, cet été, un concert de ce festival sur l'aire du Moulin Chauvet.*

*Pour répondre positivement à cette sollicitation, il va falloir se fédérer : associations, bénévoles, s'organiser pour que cet évènement artistique et festif prenne corps.*

*Si le projet vous séduit, rejoignez-nous vite, nous avons besoin de Vous.*

*En avril 2019, le multiservice devrait fermer ses portes.*

*Quel avenir pour ce commerce ? Peut-il rester épicerie et, si oui, sous quelle forme ou bien faut-il envisager une autre destination ?*

*Quels sont vos besoins, vos envies ? Faites-nous remonter vos souhaits.*

*En attendant notre rendez-vous du 5 janvier, la médiathèque vous propose, au cours de ce mois de décembre, des ateliers collaboratifs avec pour objectif la confection de décorations de Noël et, bien évidemment, de vous évader au travers de lectures gourmandes.*

*Bonne lecture*

**Sylviane SOUBRY**

## TRAVAUX

### *Nouvelle prestation à la salle polyvalente*

Un vidéoprojecteur mural a été installé. Il est à disposition, sur réservation et pour un coût de 10,00€, des associations et des particuliers de et hors commune.

### *Accessibilité de l'église*



L'entreprise Colas a terminé son « programme travaux » et le paysagiste a procédé aux plantations prévues. Il reste à mettre en place la signalisation horizontale et verticale sur le parking PMR, les lisses de protection sur les marches et à rectifier la porte d'entrée.

### **Point sur l'engagement 2015-2018 de la commune concernant l'accessibilité**

#### *Accessibilité ERP prévue et réalisée*

► Salle polyvalente, le multiservices, la mairie, l'agence postale et l'église.

#### *Accessibilité ERP prévue qui reste à faire*

► Camping, salle périscolaire (Local Jeunes) et médiathèque.

### *La voirie*

Les travaux de voirie de la route de la Fauconnière sont terminés. Par ailleurs, les panneaux de signalisation hors d'usage de la commune ont été renouvelés.

## Cimetière

### **Tarif des emplacements « cavurne »**

Le coût de la concession d'une cavurne pour une durée de 30 ans a été fixé à hauteur de 600,00€ (même tarif qu'une case du columbarium).

## TOURISME

### *Bonne fréquentation estivale du moulin Chauvet*

Le nombre total de nuitées enregistrées de mai à septembre, se chiffre à 1 517 nuitées (1 241 en 2017) en hausse de 22,24% par rapport à 2017.

#### Les emplacements du camping

Le taux d'occupation soit 11,30 % est en hausse de 1 point par rapport à 2017. En « haute saison », le taux d'occupation s'établit à 22,10% en juillet et à 23,42% en août.

#### Les mobil-homes

Le taux d'occupation soit 36,38 % est en progression de 4,79 points par rapport à 2017. En « haute saison », le taux d'occupation s'établit à 17,20% en juillet et à 63,44% en août.

#### Recettes totales (camping, mobil-homes et buvette)

16 765,00€, en progression de 3 591,00€ par rapport à 2017.

Les tarifs 2018 sont reconduits pour la saison 2019

## AUTRES INFORMATIONS COMMUNALES

### Propriétaires d'anciennes granges et anciens corps de fermes

Les extraits ci-dessous peuvent vous  
intéresser

#### RAPPEL

(Sujet déjà évoqué dans MOUSSAC Info  
n°60 – mot du Maire)

« .....Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Communauté de communes... pour les 15 prochaines années (2020-2035).

.....Pour limiter la dispersion de l'habitat dans les espaces agricoles et naturels, les hameaux ne pourront pas recevoir de nouvelles constructions destinées à l'habitat. Ils pourront cependant évoluer par changement de destination, notamment des bâtiments agricoles identifiés dans le règlement ou par extension raisonnée de l'habitat existant, et construction d'annexes. »

#### Que faut-il retenir de ces extraits ?

**Seuls**, le bourg de Moussac, les hameaux de La Carte, La Côte Maronneau et la Relandière sont situés en zone possible à urbaniser.

**Également** et, quelle que soit la localisation mais, hors zone à risque d'inondation, les bâtiments en bon état (encore constitués des 4 murs et de la toiture) et présentant un caractère architectural et patrimonial\*, en particulier les anciennes granges et anciens corps de ferme, peuvent être déclarés aménageables en habitation. Cette déclaration est à faire à la mairie (ou à la CCVG) au plus tard pour le 10 décembre 2018.

Elle permettra d'inscrire les bâtiments à caractère architectural et patrimonial comme pouvant faire l'objet d'une transformation d'ici à 2035.

Elle n'engage pas le propriétaire à réaliser des travaux, elle permet uniquement de s'autoriser à pouvoir le faire.

#### Attention

*En l'absence de cette déclaration, il ne sera pas possible de procéder à des changements de destination pendant les 15 ans du PLUi.*

\* Sont à exclure les bâtiments en tôles ainsi que ceux situés à proximité d'exploitations agricoles encore pérennes.

### Coût du transport scolaire depuis la rentrée de septembre 2018

En référence à la convention relative à l'organisation des transports des élèves de Moussac vers les écoles primaires et maternelles de L'Isle-Jourdain, il a été décidé de réviser le tarif de contribution des familles et de le fixer à **30.00 € par trimestre et par enfant** bénéficiant du transport.

## INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

### Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations GEMAPI

L'Etat a doté les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) de la possibilité de lever la taxe GEMAPI pour faire face aux nouvelles compétences afférentes aux milieux aquatiques qui leur ont été transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les revenus de la taxe sont entièrement dédiés à la gestion des milieux aquatiques.

Les résultats souhaités par l'Europe et l'Etat sur les milieux aquatiques dégradés sont de plus en plus exigeants (amélioration de la qualité sur les plans chimique, biologique et physique). Par ailleurs, les recettes de l'Agence de l'eau vont diminuer en 2019.

La CCVG devra donc faire face à des dépenses plus importantes. La moitié sera financée par les particuliers, et l'autre, par les entreprises.

### Déchèteries

#### Nouveaux horaires 2019 Le PASS Déchets

A partir du 1er janvier 2019, les horaires de déchèterie changent :

- Pour optimiser les coûts de gestion du service et disposer à terme d'un personnel mieux formé,
- Pour tenir compte des besoins des professionnels, l'ouverture sera avancée à 8h30 toute l'année. Lors de la période estivale, les déchèteries ouvertes l'après-midi fermeront à 18h00 (17h00 en hiver).

Horaires 2019 des déchèteries :

Site internet du SIMER : [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr).

## Nouveau, à partir du 1er janvier 2019, un PASS déchets pour accéder aux déchèteries

### Objectifs du PASS Déchets

Identifier et comptabiliser les usagers des déchèteries et s'assurer ainsi qu'ils s'acquittent bien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il permettra également de faciliter la traçabilité des apports de déchets et d'améliorer la gestion des retraits de sacs ou de compost. C'est donc un outil qui améliorera la gestion et la qualité du service.

### Comment fonctionnera le PASS Déchets

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, 7 déchèteries du SIMER seront équipées d'une barrière et d'une borne. A l'entrée de ces 7 déchèteries, il conviendra de présenter son *PASS Déchets* sur une borne de lecture qui vérifiera que l'autorisation est conforme et déclenchera l'ouverture de la barrière.

Pour les autres déchèteries, dont MILLAC, non équipées de barrière, l'agent de déchèterie demandera le PASS Déchets à l'utilisateur qu'il soit particulier ou professionnel, pour comptabiliser le passage (pas de passage minimum).

### Comment obtenir le PASS Déchets ?

Il faut en faire la demande via le formulaire joint à la redevance du second semestre 2018 et le renvoyer à l'aide de l'enveloppe T fournie.

La demande peut également se faire en ligne sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr).

### Et en mairie ?

Tout comme en déchèterie, le PASS Déchets sera aussi demandé en mairie aux personnes âgées ou à mobilité réduite pour le retrait de sacs de collecte. La dotation de sacs effectuée à l'utilisateur sera enregistrée sur un site dédié.

### Contacts et informations :

Un numéro dédié : [05.49.91.99.60](tel:05.49.91.99.60)

## **La Mission Locale, un service pour les jeunes**

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

La Mission Locale accompagne également des adultes qui peuvent être bénéficiaires du RSA, candidats à une VAE ou à la recherche d'une première information.

### **Zoom sur l'action « Intérim, Mode d'Emploi »**

La Mission Locale a organisé, avec le concours de Pôle Emploi et des agences d'intérim locales, l'action « Intérim, Mode d'emploi » dont l'objectif consiste à préparer les demandeurs d'emploi aux entretiens d'embauche.

*Présentation du bassin d'emploi, des métiers en tension et du rôle des agences d'intérim :*

- ▶ Qu'est-ce qu'une agence d'intérim ?
- ▶ Comment se présenter en agence (tenue vestimentaire, comportement) ?
- ▶ Quels documents prévoir ?

*Projection de l'application « Test sur les savoir-être en entreprise ».*

Entretien conseil

- ▶ Conseils sur le CV, la présentation physique (tenue / attitudes) et l'expression orale,
- ▶ 5 minutes d'entretien de simulation et 5 minutes d'échanges entre la personne et le recruteur.

En 2018, 2 demi-journées ont été organisées et ont réuni 47 participants.

*Coordonnées de la Mission Locale  
Vienne et Gartempe*

Renseignements : Tél 05 49 91 56 83

## **AUTRES INFORMATIONS**

### **Présence verte**

#### **La téléassistance**

Présence Verte est, depuis 30 ans, le partenaire de l'autonomie des personnes grâce à des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins et modes de vie. Aujourd'hui, Présence Verte propose :

- ▶ Activ'Zen, la téléassistance classique pour être en sécurité chez soi,
- ▶ Activ'Mobil, la téléassistance pour être en sécurité dans tous vos déplacements,
- ▶ Activ'Dialog, qui propose d'allier sécurité, lien social et convivialité avec une téléassistance connectée.

#### **Les repas à la carte et à domicile**

- ▶ Des repas au gré de vos envies, à la carte ou respectant votre régime,
  - ▶ Des textures adaptées à vos besoins (hâché, coupé fin, mouliné),
  - ▶ Variés, de qualité et avec du goût !
  - ▶ Un service flexible et sans engagement
  - ▶ Une tarification simple pour un budget maîtrisé (crédit d'impôt)
  - ▶ La possibilité de commander en ligne.
- Contact : 05 49 44 59 99.

### **Recensement de la population 2019**

#### **Des chiffres aujourd'hui pour construire demain**

#### **C'est utile**

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

## C'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous.

Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

## C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

## Le recensement sur internet, est encore plus simple !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



*Le recensement se déroule dans  
notre commune  
du 17 janvier au 16 février 2019*

*Se faire recenser est un geste civique,  
utile à tous*

## Le COIN des ASSOCIATIONS

### Les animations Municipales

#### Des nouvelles de la médiathèque

#### Dictée



C'est Patricia Audouin qui a dicté le texte le samedi 20 octobre aux 14 participants. Chacun a gratté le papier, au stylo ou à la plume, dans la bonne humeur.

Les erreurs (nombreuses !) alimentent la correction. C'est en se trompant qu'on apprend...

#### Prix des lecteurs du 30ème Festival des Littératures Européennes de Cognac



A Moussac, les 12 lecteurs du groupe de lecture se sont réunis en octobre pour débattre sur les 5 romans de la sélection. « Le pays où les arbres n'ont pas d'ombre » de Katrina Kalda a recueilli le plus de voix.

Jeudi 15 novembre, la médiathèque de Moussac a eu le plaisir de recevoir en soirée Katrina Kalda, suite à la proposition de la Bibliothèque Départementale de la Vienne.

D'origine estonienne, Katrina Kalda est conservatrice à la Bibliothèque Universitaire de Tours.



*La journaliste Nathalie JAULIN et l'auteure Katrina KALDA*

Après « Un roman estonien » et « Arithmétique des Dieux », « Le pays où les arbres n'ont pas d'ombre » relate le cheminement de trois femmes, trois générations, qui (sur)viennent dans une société imaginaire hostile en usant de stratégies différentes.

Il est question du besoin humain de connaissance, de sa transmission dans un milieu répressif, de la place accordée aux émotions, de la conquête de la liberté...

La médiathèque remercie vivement la Bibliothèque De la Vienne, le Conseil Départemental et les autres partenaires du festival pour le financement de cette rencontre et les groupes de lecture des médiathèques qui y ont participé.

Des romans de Katrina Kalda et ceux de la sélection du prix sont disponibles à la médiathèque.

### **P'tit dej lectures**

Samedi 24 novembre, le P'tit dej lectures était l'occasion d'échanger sur nos coups de coeur.

### **Commémoration du centenaire de l'armistice – 11 novembre 1918 - 2018**

Début novembre, la médiathèque a bénéficié de l'Exposition « Combattants de 14-18 » créée par Christian LANNEAU et l'association MOUSSAC toujours. Bleuets et coquelicots faits main furent portés le jour de la célébration, qui s'est terminée à la médiathèque autour du verre de l'amitié

#### **La cérémonie du 11 novembre**



La cérémonie du 11 novembre, suivie par une nombreuse assistance, a été particulièrement émouvante cette année à l'occasion du centenaire de la guerre de 1914-1918.



Les enfants, avec beaucoup de dignité, ont, dans un 1<sup>er</sup> temps, lu des lettres de soldats qui étaient adressées à leurs proches.

Ensuite, ils ont déposé une gerbe devant le monument aux morts.



Après la cérémonie au monument aux morts, tous les participants se sont dirigés vers la médiathèque où la commune leur a offert un vin d'honneur.

Dans le même temps, la médiathèque leur a proposé de découvrir (ou redécouvrir) l'exposition qui rend hommage aux 62 combattants Moussacois morts pour la France lors de la Grande Guerre.

Etait exposés de nombreux objets témoins de cette guerre, prêtés par les familles des poilus ou par des collectionneurs : casques et paquetage portés par les soldats, objets artisanaux fabriqués dans les tranchées entre deux assauts... Mais, également, toute une série de cartes postales et photos écrites par les poilus et de nombreux autres documents d'époque.

## *L'agenda*

**La mairie et l'agence postale seront ouvertes uniquement de 9h00 à 12h00** du lundi 24 décembre au vendredi 04 janvier 2019 inclus.

**Elles seront fermées toute la journée** les mercredis 26 décembre et 02 janvier 2019.

**La médiathèque sera fermée** du lundi 24 décembre au jeudi 03 janvier 2019.

## **Décembre**

### **Dimanche 9 à 16h00**

A la salle polyvalente, goûter de Noël et spectacle des enfants. Le spectacle « la Drôle de maison » sera assuré par la Compagnie « l'arbre Potager ».

### **Mercredi 12**

► Réunion mensuelle du « Temps Libre », en après-midi, à la salle polyvalente.

► A partir de 15h30 à la médiathèque : ateliers collaboratifs "Déco de Noël".

### **Vendredi 14 à 15h00**

Goûter de Noël des Anciens à la salle polyvalente.

### **Samedi 15 à 14h00**

Le club du Temps Libre organise un concours de belote à la salle polyvalente.

### **Mercredi 19 à partir de 15h30**

A la médiathèque : ateliers collaboratifs "Déco de Noël".

## **Janvier 2019**

### **Lancement du concours de BD 2019.**

Dès le début janvier, des ateliers d'aide à la création seront proposés.

### **Samedi 5 à 18h30**

M<sup>me</sup> le Maire et le Conseil municipal présenteront au public, les vœux 2019 de la municipalité, à la salle polyvalente.

### **Mardi 8 en après-midi**

Réunion mensuelle du club « Temps Libre », à la salle polyvalente.

### **Samedi 12**

Ateliers d'écriture à la médiathèque avec Agnès BRUGIER.

### **Vendredi 25 à 20h00**

Assemblée Générale de Médi@Moussac suivie d'une soirée jeux.

Mairie de MOUSSAC - Tél : 05 49.48.75.58

Mail : [contact@moussac-sur-vienne.fr](mailto:contact@moussac-sur-vienne.fr)

*Informations à l'initiative du Conseil municipal*